


<http://www.ujfp.org/spip.php?article8077>

UJFP

Mercredi 7 octobre à Paris :
RASSEMBLEMENT à 18
heures PLACE DE LA
CONCORDE pour la libération
**de MUMIA**

Date de mise en ligne : lundi 28 septembre 2020

- L'UJFP en action - Appels et manifestations -

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Notre rassemblement mensuel aura lieu à proximité de l'Ambassade des États-Unis, toujours avec les mesures sanitaires obligatoires : port d'un masque, distanciation physique, mise à disposition de gel hydroalcoolique pour se laver les mains. Nous rappelons que notre Collectif s'est engagé auprès de la préfecture de police de Paris à faire respecter ces mesures par tous les participants au rassemblement.

Reprises des exécutions fédérales aux États-Unis

Depuis juillet dernier 7 exécutions ont eu lieu. Ainsi Trump a-t-il ordonné plus d'exécutions en deux mois que durant la période 1988-2003 de ses prédécesseurs. Cela faisait 17 ans en effet qu'aucune exécution fédérale n'avait eu le feu vert d'un président américain. En y ajoutant les 7 exécutions au niveau des États, le nombre total d'exécutions aux États-Unis est de 14 depuis le début de l'année 2020 ... Depuis 1977, année du rétablissement de la peine capitale, 1.526 hommes et femmes ont été exécutés. A ce jour, après l'abolition votée en début d'année et sa mise en vigueur depuis juillet par le Colorado, 22 États américains sur 50 sont désormais abolitionnistes en droit et 12 autres ne l'appliquent plus depuis au moins 10 ans.

La peine de mort n'est pas un sujet de sondage comme un autre

Un récent sondage Ipsos-Le Monde fait état du soutien à la peine de mort par 55% des français (ils étaient 63% contre son abolition en 1981).

Dans une tribune à Libération, l'ONG internationale Ensemble contre la peine de mort (ECPM) « déplore une grossière manipulation politique » et exhorte que « la France n'entre pas dans le cycle infernal et populiste qui conduit à agiter le chiffon rouge du rétablissement de la peine capitale pour cultiver la soif de vengeance de quelques amateurs de pensée magique qui l'exhibent comme l'arme ultime contre le crime et l'insécurité ». Et d'ajouter « Depuis son abolition il y a quarante ans, la question du rétablissement de la peine de mort revient régulièrement dans le débat public, et toujours pour flatter les réflexes simplistes dans un contexte de campagne électorale ou pour donner du carburant aux obsessions sécuritaires des plus extrêmes ». Pour lire l'intégralité de l'article, cliquez [ici](#).

Comme chaque année en date du 10 octobre, à l'initiative de la Coalition mondiale contre la peine de mort (*), les abolitionnistes se mobilisent pour attirer l'attention de l'opinion publique et les institutions nationales et internationales sur la peine de mort, un acte barbare qu'elle juge cruel et inhumain dont elle réclame l'abolition. Cette 18ème édition consacre sa thématique au droit à une représentation juridique pour les personnes susceptibles d'être condamnées à mort. En effet, s'agissant d'une question de vie ou de mort, sans avocat efficace lors de l'arrestation, la détention, le procès et après le procès, le droit à une procédure régulière ne peut être garanti. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

(* Le Collectif français LIBERONS MUMIA est membre de cette Coalition depuis sa création en 2002, laquelle rassemble plus de 150 organisations de tous les continents.